|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.8** | **Document C22/4-F** |
| **18 février 2022** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES DE 2022 | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document a pour objet de présenter au Conseil un point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la prochaine Conférence de plénipotentiaires (PP-22).  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** de l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la PP-22.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [Numéro 2 de la Convention](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2019/fr); [Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-077-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires, Document [C19/55(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0055/fr), [Décision 610 (C19/127)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0127/fr), lettres circulaires [CL-19/33](https://www.itu.int/md/S19-SG-CIR-0033/fr), [CL-19/45](https://www.itu.int/md/S19-SG-CIR-0045/fr) et [C21/73](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0073/fr) |

# 1 Introduction

1.1 Le présent document fait le point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP-22) depuis que le Document [C21/73](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0073/fr) a été soumis au Conseil.

# 2 Accord de pays hôte et liaison avec le pays hôte

2.1 Les négociations entre le Gouvernement de la Roumanie et l'UIT ont été fructueuses et, le 30 juin 2021, l'Accord de pays hôte a été signé au siège de l'UIT par M. Houlin Zhao, Secrétaire général de l'UIT, et M. Vlad Stefan Stoica, Président de l'Autorité nationale de gestion et de régulation des communications (ANCOM). Le communiqué de presse de l'UIT, disponible à l'adresse <https://www.itu.int/fr/mediacentre/Pages/pr07-2021-PP22-HC-agreement.aspx>, contient des renseignements plus détaillés à ce sujet. L'Accord de pays hôte a été publié sous la forme d'un document d'information du Conseil ([C22/INF/9](https://www.itu.int/md/S22-CL-INF-0009/en)).

2.2 Le pays hôte a choisi M. Sabin Sărmaș pour occuper la fonction de Président désigné de la PP-22. M. Sărmaș a rencontré l'équipe de direction de l'UIT et se prépare activement en participant aux séances d'information avec le Secrétariat ainsi qu'aux réunions officielles de l'UIT.

2.3 Le Secrétariat de l'UIT a effectué une visite sur place du 7 au 9 septembre 2021 afin de rencontrer les interlocuteurs dans le pays hôte, de visiter les infrastructures, les hôtels et le centre de conférences du Palais du Parlement, d'élaborer le plan de sécurité pour la manifestation (qui englobe aussi la coordination pour permettre la gestion de crise et la continuité des activités, et les mesures de protection contre le COVID-19 lors de la Conférence), les plans des locaux accueillant la Conférence, le plan relatif aux protocoles et le plan de communication, ainsi que de progresser dans l'organisation logistique.

2.4 Le Secrétariat de l'UIT et l'équipe du pays hôte chargée de préparer la PP-22 se réunissent tous les mois au format virtuel (11 réunions tenues jusqu'à février 2022) pour échanger des informations, discuter de tous les aspects de la préparation de la manifestation et résoudre les questions urgentes. Outre les réunions mensuelles, des réunions bilatérales sont organisées régulièrement avec le pays hôte pour traiter des points précis se rapportant à l'organisation de la manifestation.

# 3 Invitation, appel à propositions et candidatures

3.1 Une invitation à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 a été envoyée à tous les États Membres de l'UIT le 24 septembre 2021, au nom du Gouvernement de la Roumanie ([CL-21/40](https://www.itu.int/md/S21-SG-CIR-0040/fr)).

3.2 Une invitation à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 a aussi été envoyée à l'État de Palestine, aux organisations ayant le statut d'observateur ([DM-21/1021](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01021/fr)) et aux Membres de Secteur de l'UIT ([DM-21/1022](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01022/fr)) le 28 septembre 2021 par le Secrétaire général.

3.3 La lettre circulaire [CL-21/41](https://www.itu.int/md/S21-SG-CIR-0041/fr), envoyée à tous les États Membres de l'UIT par le Secrétaire général le 27 septembre 2021, concernait en particulier les propositions pour les travaux de la Conférence, les documents et les élections (appel à candidatures). Les propositions d'amendement de la Constitution et de la Convention soumises par les États Membres devaient parvenir avant le 26 février 2022, en application des dispositions du numéro 224 de la Constitution et du numéro 519 de la Convention. Les autres propositions pour les travaux de la Conférence doivent parvenir le 26 mai 2022 au plus tard (numéro 40 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Règles générales)) et, conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, la date limite de soumission de toutes les contributions a été fixée au 5 septembre 2022. Les États Membres sont vivement encouragés à utiliser [l'interface pour les propositions présentées à la Conférence (CPI)](https://www.itu.int/net4/proposals/CPI/PP22) pour soumettre leurs propositions.

3.4 Tous les États Membres souhaitant soumettre des candidatures pour les élections ont été invités, conformément au numéro 170 des Règles générales, à les faire parvenir au plus tard le 29 août 2022 à 23 h 59 (heure de Genève).

3.5 L'inscription se fera uniquement en ligne à partir de mai 2022.

3.6 Une lettre relative aux pouvoirs ([CL-22/5](https://www.itu.int/md/S22-SG-CIR-0005/en)) a été envoyée le 17 février 2022. Une lettre nominative sera envoyée prochainement à chaque haute personnalité participante.

# 4 Proposition de structure

4.1 Outre les quatre commissions permanentes (Commission de direction, Commission de contrôle budgétaire, Commission des pouvoirs et Commission de rédaction), et conformément à la pratique établie, il est proposé d'instaurer deux commissions chargées des questions de fond (Politique et questions juridiques (Commission 5) et Administration et gestion (Commission 6)), ainsi qu'un Groupe de travail de la plénière (WG-PL).

4.2 La Commission 5 – Politique et questions juridiques devra: examiner les rapports et les propositions concernant les questions de politique de l'Union, y compris les rapports soumis par le Conseil sur les activités de l'Union; recommander des décisions appropriées concernant les activités du Secrétariat général et des trois Secteurs; examiner les propositions d'amendement de la Constitution, de la Convention, des Règles générales et du protocole facultatif; en tenant compte des rapports et des recommandations pertinentes de la Commission 6 et du Groupe de travail de la plénière, recommander à la plénière toutes les mesures appropriées; examiner toute autre question de nature juridique soulevée pendant la Conférence; et transmettre à la Commission 6 les questions ayant des incidences financières.

4.3 La Commission 6 – Administration et gestion devra: examiner le projet de Plan stratégique ainsi que les autres rapports et propositions relatifs au Plan stratégique; examiner les rapports et propositions pertinents relatifs à la gestion générale de l'Union, en particulier ceux qui ont trait aux ressources humaines et financières et les parties pertinentes des rapports soumis par d'autres Commissions et Groupes de travail; élaborer des projets de politique financière ainsi qu'un projet de plan financier pour la période 2024-2027; recommander à la plénière toutes les décisions appropriées relatives à la gestion des activités de l'Union; et transmettre à la Commission 5 les questions appelant des amendements à la Constitution, à la Convention et aux Règles générales.

4.4 Le Groupe de travail de la plénière devra: examiner les rapports et les propositions et recommander des mesures appropriées concernant les questions de politiques publiques, y compris celles relatives à l'Internet, et les autres questions d'ordre général; et transmettre à la Commission 5 les questions appelant des amendements à la Constitution, à la Convention et aux Règles générales, et à la Commission 6 les questions ayant des incidences financières.

# 5 Déclarations de politique générale

5.1 Comme ce fut le cas lors de la PP-18, la durée des déclarations de politique générale sera limitée à trois minutes. Les déclarations dans leur intégralité seront postées sur le site web de la PP-22. Les orateurs prononceront leurs déclarations sur la tribune. Les États Membres sont invités à axer leurs déclarations de politique générale sur la "connectivité universelle" et la "transformation numérique durable"(voir le projet de lignes directrices dans l'Annexe 1).

# 6 Programme de gestion du temps

6.1 Le Secrétariat élabore actuellement un projet de programme de gestion du temps, qui tiendra compte des leçons tirées de la PP-14 et de la PP-18, des consultations menées avec les secrétaires des commissions et des commentaires fournis en retour par les États Membres. Il est prévu que les travaux des commissions chargées des questions de fond commencent le mardi matin de la première semaine. Au maximum deux séances sur les questions de fond se tiendront en parallèle. Pour faire un meilleur usage du temps, il est également proposé que les séances de la Commission 5 et du Groupe de travail de la plénière durent une heure et demie, et que du temps soit laissé aux groupes ad hoc pour se réunir pendant la journée. Toutes les réunions, y compris celles des groupes ad hoc et des groupes de rédaction, seront affichées sur les écrans placés à proximité du lieu de la Conférence et sur le site web de la PP-22. Comme ce fut le cas lors de la PP‑18, il est proposé de fixer la date limite du choix définitif de la classe de contribution au mercredi 28 septembre 2022 à 23 h 59 (heure de Genève), et que le Secrétariat publie les classes de contribution choisies avant 6 heures le quatrième jour de la Conférence, avant le début des élections. La réunion officielle des Chefs de délégation se tiendra le lundi 26 septembre 2022 et sera suivie par la cérémonie d'ouverture, puis par la séance plénière inaugurale.

6.2 Quelques manifestations parallèles seront organisées par le pays hôte, dont une table ronde ministérielle le dimanche 25 septembre. De plus amples renseignements seront disponibles en temps utile.

# 7 Améliorer le bilan écologique de la PP

7.1 Conformément à l'objectif à l'échelle du système des Nations Unies visant à réduire l'empreinte carbone des manifestations, l'UIT et le pays hôte travaillent de concert pour intégrer les considérations d'ordre environnemental dans l'organisation de la PP-22, afin que la Conférence soit aussi "verte" que possible. Par exemple, la PP-22 se déroulera sans document papier, et seules des copies numériques des Actes finals seront mises à disposition des participants, tandis que le pays hôte a fourni des efforts importants pour proposer une sélection d'hôtels donnant satisfaction sur le plan de la durabilité car étant situés à quelques minutes de marche du lieu de la Conférence. Des renseignements complémentaires sur les mesures que prendront l'UIT et le Gouvernement de la Roumanie, et sur la manière dont les participants peuvent appuyer ces efforts, sont disponibles sur le site web de la PP-22. Sur la base des efforts d'amélioration du bilan écologique de la PP-18, l'UIT prévoit de tenir compte systématiquement des considérations environnementales et sociales dans toutes ses futures conférences et manifestations.

# 8 Une PP inclusive intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes

8.1 Comme convenu lors de la session de 2021 du Conseil, la PP-22 sera une manifestation inclusive intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes. Le Secrétariat de l'UIT et l'équipe du pays hôte travaillent de concert pour faire progresser l'inclusion et l'égalité hommes-femmes dans tous les aspects de la Conférence (participation, gouvernance, environnement de travail, définition de l'ordre du jour et processus décisionnels).

8.2 Une formation à l'intention des déléguées participant à la PP-22 sera dispensée au préalable, afin d'encourager une représentation hommes-femmes équilibrée à la Conférence et une participation active des femmes. Une manifestation de mise en relation sera également organisée pendant la PP-22. Des renseignements complémentaires seront disponibles en temps utile.

# 9 Groupe de préparation de la Conférence de Bucarest

9.1 Un groupe préparatoire, le Groupe de préparation de la Conférence de Bucarest (BPG), a été établi pour coordonner les travaux préparatoires en interne. Il se compose de représentants du Secrétariat général et des Bureaux, y compris les Directeurs des Bureaux régionaux, et tient des réunions mensuelles.

# 10 Appui aux travaux préparatoires régionaux

10.1 Conformément à la Résolution 58 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, et de manière à renforcer les relations entre l'UIT et les organisations régionales de télécommunication, et comme ce fut le cas lors de la période précédant la PP-18, le Secrétariat prend part aux travaux préparatoires régionaux en vue de la Conférence de plénipotentiaires afin de soumettre des contributions et des informations sur les travaux préparatoires en vue de la Conférence. Les présentations concernant le processus de la PP ont également été publiées sur le [site web](https://www.itu.int/pp22/en/about/pp-preparatory/), tout comme le programme des réunions préparatoires régionales.

10.2 En outre, le Conseil, à sa session de 2021, a estimé qu'il convenait de continuer à organiser des réunions interrégionales informelles. La première réunion se tiendra le lundi 28 mars 2022, de 13 h 00 à 14 h 30.

*Annexe 1*

ANNEXE 1

Projet de lignes directrices pour aider les délégations à préparer leurs déclarations de politique générale à la PP-22

*(Version finale à publier sur le site web de la PP-22)*

La Conférence de plénipotentiaires de 2022 rassemblera les pays afin qu'ils définissent leur vision pour le secteur des télécommunications/TIC. La PP-22, placée sous le thème "Connecter et unir", s'appuiera sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, qui a renforcé le rôle des TIC pour permettre aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux écoles et aux familles de rester connectés, tout en mettant en lumière les limites de la connectivité et de l'infrastructure numérique. Les États Membres de l'UIT se réuniront à Bucarest (Roumanie) pour fixer le cap que l'Union souhaite donner au monde, conformément aux deux buts stratégiques (**connectivité universelle** et **transformation numérique durable**) proposés dans le projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, tel qu'approuvé par le Conseil à sa session de 2022.

Pendant la première semaine de la Conférence de plénipotentiaires, les délégués de haut rang d'États Membres de l'UIT, pour la plupart des ministres des télécommunications/TIC, auront la possibilité de faire des déclarations à la plénière sur la façon dont ils envisagent d'appuyer les nouveaux buts stratégiques et cibles de l'UIT proposés et contribuent à la réalisation du Programme Connect 2030. Les déclarations peuvent notamment porter sur:

– **des réalisations:** mettre en avant les bonnes pratiques adoptées et les expériences vécues depuis la PP-18;

– **la vision et des plans à l'échelle nationale:** présenter les plans à venir pour appuyer la réalisation des deux buts;

– **des engagements et des initiatives:** annoncer des initiatives nationales, des engagements et de nouveaux partenariats;

– **l'appui apporté par l'UIT:** présenter les attentes concernant la manière dont l'UIT peut mieux aider les États Membres à atteindre les buts stratégiques, et la manière dont cette PP‑22 peut devenir la première conférence intégrant le principe de l'égalité hommes‑femmes avec succès.

Description des buts stratégiques et des cibles de l'UIT

But 1 – Connectivité universelle

Favoriser et encourager l'accès universel, à un coût abordable, à des télécommunications/TIC sûres et de qualité. Pour progresser sur la voie de la connectivité universelle, l'UIT s'efforcera de favoriser une infrastructure, des services et des applications de télécommunication/TIC accessibles, de qualité, interopérables et sûrs, à un coût abordable. L'UIT coordonnera les efforts en vue d'éviter que des brouillages préjudiciables soient causés aux services de radiocommunication et de faire cesser ces brouillages, de faciliter la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale et de tirer parti des technologies numériques existantes ou émergentes, des solutions de connectivité et des modèles économiques pour réduire la fracture numérique en matière d'accès dans tous les pays et toutes les régions et pour l'humanité tout entière.

Cibles correspondant au But 1: Connectivité universelle – d'ici à 2030:

1.1: Couverture large bande universelle

1.2: Services large bande pour tous à un coût abordable

1.3: Accès de tous les ménages au large bande

But 2 – Transformation numérique durable

Encourager une utilisation équitable et inclusive des télécommunications/TIC pour mobiliser les individus et les sociétés en faveur du développement durable. En tirant parti des télécommunications/TIC, l'UIT s'efforcera de faciliter la transformation numérique afin de contribuer à édifier une société numérique inclusive au service du développement durable. L'UIT s'emploiera à réduire la fracture numérique pour ce qui est de l'utilisation des télécommunications/TIC dans tous les pays et pour toutes les catégories de population, y compris les femmes et les jeunes filles, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'UIT s'attachera à promouvoir et permettre la transformation numérique dans tous les secteurs d'activité, faire face à la double crise climatique et environnementale et favoriser les progrès de la science, l'exploration durable de la Terre et de l'espace et l'utilisation des ressources qui s'y rattachent.

Cibles correspondant au But 2: Transformation numérique durable – d'ici à 2030:

2.1: Utilisation universelle de l'Internet par les personnes

2.2: Réduction de toutes les fractures numériques (en particulier entre les hommes et les femmes, en fonction de l'âge et entre les zones urbaines et les zones rurales)

2.3: Utilisation universelle de l'Internet par les entreprises

2.4: Accès universel à l'Internet dans toutes les écoles

2.5: La majorité des personnes sont dotées de compétences numériques

2.6: La majorité des personnes interagissent avec les services publics en ligne

2.7: Amélioration significative de la contribution des TIC à la lutte contre les changements climatiques.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_